

## Règlement à l'usage des locataires et organisateurs utilisant la salle de convivialité Lignièrès-Orgères.

**Cette salle est mise à disposition des particuliers et des associations. Chaque utilisateur est prié de s'organiser pour respecter le règlement énoncé ci-dessous.**

**ART 1 / :** La salle et ses annexes (cuisine, toilettes, et couloir) devront être rendues propres, de même que le matériel et le mobilier, sinon la caution garantie ménage sera encaissée (voir modalité dans le contrat de location). Nous rappelons à ce sujet qu'il est strictement interdit d'appliquer, punaises, agrafes, clous ou autres attaches sur les murs et plafond.

**ART 2 / :** Le sol devra être, après balayage, passé à la serpillière.

**ART 3 / :** Les tables devront être stockées sur les chariots et rangées avec les chaises comme indiqué sur la photo jointe au contrat de location et affichée dans la salle. Pour leur mise en place et leur rangement, ce matériel devra être porté et non glissé sur le sol. Par mesure de sécurité, il est interdit de se mettre debout sur les chaises et les tables.

**ART 4 / :** Les issues de secours devront en aucun cas être encombrées. Les portes seront maintenues fermées, pour éviter les nuisances sonores auprès du voisinage, plus particulièrement après 22h00, veiller à ne pas faire trop de bruit. En fin de soirée penser à éteindre les lumières et en période de froid, à baisser le réglage des radiateurs (thermostat salle réglé à 16°).

**ART 5 / :** La vaisselle mise à disposition devra être passée au lave-vaisselle ou lavée à la main (si celui-ci est en panne) Après son lavage elle restera dans la cuisine pour contrôle. Aucune vaisselle ne devra sortir de la salle. Toute pièce cassée ou manquante sera directement facturée selon le tarif mentionné dans l'inventaire et selon les modalités prévues dans le contrat de location. Il sera procédé de la même façon pour les détériorations occasionnées sur le matériel, mobilier, peintures et autres. Un état des lieux sera fait avant et après chaque manifestation, conjointement, en présence du responsable désigné par le conseil municipal et le locataire ou organisateur nommé dans le contrat. Si un matériel de sonorisation ou de projection est mis à disposition, un essai sera fait avant et après chaque manifestation pour en contrôler leur bon fonctionnement.

**ART 6 / :** Afin d'éviter tout accident, il est demandé aux locataires ou organisateurs d'interdire de transporter dans la salle des bouteilles en verre, excepté en cas de repas pour approvisionner les tables.

**ART 7 / :** Les déchets devront être mis dans des sacs poubelle. Il est demandé de trier sélectivement verres, plastiques, cartons, et de les déposer dans les containers à disposition dans la cour. Les abords de la salle devront être maintenus propres.

**Extérieur :** les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents

**Nous comptons sur la civilité de chacun pour que cette salle soit maintenue en bon état.** \*(Il est conseillé de consommer toutes boissons alcoolisées avec modération)

Règlement accepté par le locataire (*signature précédée de la mention : atteste avoir pris connaissance du règlement*)

### **PRIX DU MATERIEL CASSE OU MANQUANT 2021**

Chaises : 25 euros      Tables rectangulaires : 123 euros      Tables rondes : 195 euros

Verres à vin : 2,70 euros      Verre à eau : 2,60 euros      Verre dégustation : 3,10 euros

Coupe champagne : 2,40 euros      Tasse : 2,30 euros      Soucoupe : 1,20 euros      Assiette plate : 3,90 euros

Assiette creuse : 3,50 euros      Assiette dessert : 2,40 euros      Plateaux : 13 euros      Fourchette : 1 euro

Cuillère soupe : 1 euro      Cuillère café : 0,70 euro      Couteau : 1,80 euros      Fourchette dessert : 0,70 euro

Cuillère dessert : 0,70 euro      Couteau dessert : 1,30 euros      Couteau pain : 11 euros      Ouvre boîte : 9 euros

Plat : 10,40 euros      Plat poisson : 10,40 euros : 16 euros      Corbeille pain : 7 euros

Saucière : 7 euros      Ménagère épices : 9 euros      Carafe : 6 euros      Pot à verser : 16 euros

Décapsuleur : 3 euros      Tire-bouchon : 6 euros      Porte manteaux : 0,50 euro